CAHIER DES CHARGES 1% ARTISTIQUE ATRIUM

SCAU 04/04/2022

Juillet 2018

Mai 2022

INTRODUCTION

Le projet de l'Atrium répond à l'évolution actuelle de la définition et des rôles joués par les bibliothèques au sein des campus et dans la ville. La bibliothèque garante d'une mémoire à travers un travail d'archivage s'ouvre aussi à de multiples desseins, pédagogiques, sociaux, culturels en interface entre la ville et l'université.

Situé sur la place de la Voie Domitienne, à l'entrée du campus, **l'Atrium devient l'emblème d'une vision de l'université, garant du passé et tourné vers le futur. Entre archives à réactiver, mémoire à actualiser et monde à créer avec les nouvelles générations d'étudiants, la bibliothèque incarne à nouveau cette vision.**

Le présent Cahier des Charges vient poursuivre ce dessein en faisant appel à la création et à l'imagination dans le cadre de la procédure du « 1% artistique ».

ORIENTATIONS THEMATIQUES

Les orientations thématiques proposées par l'Université comme socle aux interventions artistiques tournent autour des notions suivantes :
- **Mémoire et éphémère**
- **Conservation et évolution**
- **Transmission et transitoire**

La bibliothèque est un lieu garant d'un héritage avec des archives que chaque nouvelle génération se doit de réactiver en se les réappropriant à travers un travail de création des mondes à venir.

Les temporalités se juxtaposent. Les notions de mémoire, d'éphémère, de transitoire, de conservation, d'évolution, de transmission… sont invitées à innerver la proposition artistique.

Les dimensions environnementales, la limitation des coûts de maintenance, les économies d'énergie et la pérennité des installations sont des préoccupations incontournables de l'Université qui doivent se combiner avec les thématiques évoquées.

Le dialogue avec l'architecture singulière des lieux est également une dimension importante de la proposition artistique.

MEDIUM

Une grande liberté est donnée aux artistes pour le medium.

Il est imaginé que l'intervention ou les interventions artistiques puissent être plurielles ou non, discrètes ou très visibles, ponctuelles ou continues… Elles peuvent participer à rendre dynamique et actif le partage des savoirs et sa circulation. Elles peuvent inviter à de nouveaux usages, inventifs, surprenants, tout en réactivant la mémoire et les archives, en faisant de la mémoire une création. Nous préconisons alors de ne pas avoir des œuvres qui évoquent une forme de fixation dans un temps donné mais plutôt dynamisme et créativité. Il conviendra donc d'éviter le monumental, l'« objet unique », le signal spectaculaire. On cherchera à privilégier la mobilité, la relation, la légèreté, l'échange, le lien, la mémoire, la réactivation créative des archives, le jeu, les usages, l'hospitalité.

Dans un souci de pérennité, de durabilité, de frugalité énergétique et de maintenance réduite il est demandé d'éviter les installations motorisées, numériques, sonores…

LOCALISATION ET SUPPORT

Sur la place de la voie Domitienne, la façade sud de l'Atrium marque dans la ville la présence non seulement de la bibliothèque mais surtout constitue la façade d'entrée de l'Université.

Compte tenu de la place historique de l'art dans la construction de l'université, il parait aujourd'hui légitime que l'acte artistique qui sera posé ici bénéficie de cette position et de cette visibilité exceptionnelles.

Les espaces retenus pour l(es) installation(s) sont donc situés le long des façades en limites sud de l'intérieur des salles de lectures des trois étages supérieurs. Ces espaces offrent une grande visibilité depuis les espaces publics de la place de la voie Domitienne tout en bénéficiant d'une grande présence visuelle dans les salles de lecture.

Dans l'alignement des poteaux de structure, l'espace disponible est d'environ 0,60m de largeur pour un linéaire de 23,00 m et une hauteur de 3,60 m sur chacun des trois niveaux.

Suivant la proposition du projet artistique elle peut se focaliser sur des points précis restreints ou se déployer sur tout le linéaire.

Il est à noter que le premier étage sera le seul dans un premier temps ouvert au public jusqu'à 22h30. Une vision de nuit pourra être envisagée.

Les installations ne devront pas perturber la concentration des lecteurs. Il conviendra donc d'éviter les installations sonores.

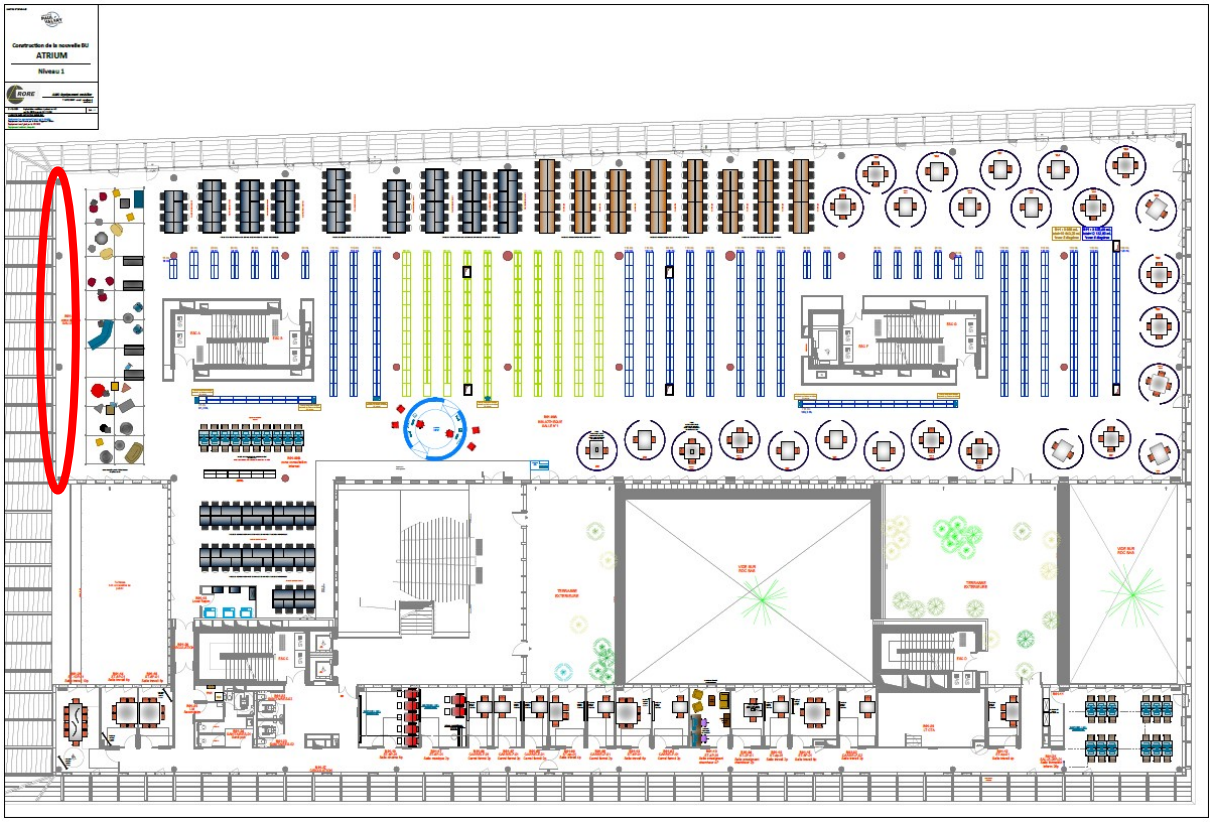

Les plans joints en annexes indiquent le projet d'aménagement mobilier prévu à l'ouverture de l'établissement. Il faut considérer que cet aménagement pourra évoluer dans le temps. (Voir plans en annexes)

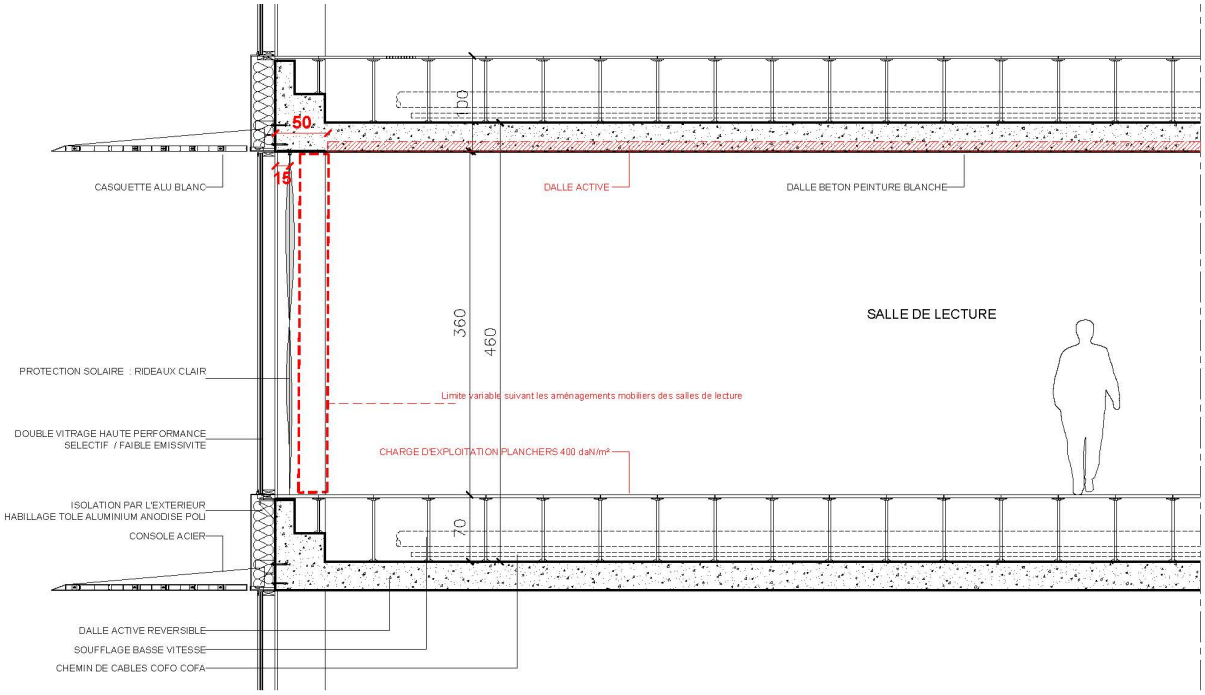

Ces implantations offrent différentes possibilités de suspente (filant ou ponctuel) et/ou de pose au sol. A titre d'exemple un ou des rails complémentaires à celui mis en place pour les rideaux de protection solaire ou des suspentes ponctuelles peuvent être fixés au plafond dans cette emprise.

La double lecture intérieure en perception proche et extérieure en perception plus lointaine peut être une source de création.

La proximité des façades vitrées valorise une visibilité depuis l'espace public tout en prenant en compte la présence du filtre visuel intermittent que peuvent constituer les rideaux en voilage.

Cette position en interface peut également ouvrir à des installations jouant de la lumière naturelle mouvante, avec des contre jours, des reflets vers le plafond « feuille blanche » des salles de lecture etc. La diffusion de lumière pourra faire écho à l'ambiance « nuage » évoqué pour les salles de lectures.

Une mise ne scène des vues lointaines vers le centre de Montpellier peut également se jouer.

MATERIAUX

Une grande variété de matériaux et de mises en œuvre sont possibles. A titre d'exemples et de manière non limitative on peut évoquer :

-des installations sculpturales suspendues et/ou posée

-des textiles avec des installations de type rideaux

-des paravents vitrés transparents

-autres…

POINTS DE VIGILANCE

Toutefois il est impératif de noter certains points de vigilance dans le choix des médiums. Les propositions devront répondre aux points suivants :

-la proximité directe et l'accessibilité des usagers nécessitent d'éviter des installations offrant une certaine fragilité. Par exemple certaines matières nécessiteront peut-être une protection sous feuilles de verre.

-Il faudra penser à préserver la facilité de l'accès pour la maintenance des façades et des rideaux du bâtiment.

-l'œuvre ne devra pas ouvrir à des procédures de maintenance complexe ou à des consommations d'énergie hors de propos.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'œuvre artistique restera la propriété intellectuelle de l'artiste.

CRITERES DE SELECTION DE LA PROPOSITION ARTISTIQUE

- Valeur et subtilité de la proposition artistique (plastique et sémantique) au regard des thématiques demandées (40 points) ;
- Cohérence avec le projet architectural des lieux (30 points) ;
- Garanties sur la pérennité et la facilité de maintenance des installations (30 points).

ANNEXE 1 NOTICE ARCHITECTURALE DU PROJET

ANNEXE 2 PLANS DE LOCALISATION DES AMENAGEMENTS MOBILIERS

ANNEXE 3 COUPE DE PRINCIPE SALLE DE LECTURE

ANNEXE 4 PLANS DE FACADES - COUPES DU BATIMENT

ANNEXE 5 AMBIANCES SALLES DE LECTURES – ATRIUM